RESUME DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES)

Nom du projet **:** Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles (PD-CVA**)**
Pays **: CAMEROUN**
Numéro de projet **: P-CM-AA0-012**
Département: **OSAN**
Division**: OSAN.2**

A. DESCRIPTION DU PROJET ET DES PRINCIPALES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Le Projet interviendra dans deux bassins de production à savoir : (i) le bassin du Centre qui couvre sur le plan administratif les régions du Centre, de l'Est et du Sud et (ii) le bassin du Littoral qui s'étend sur les régions administratives du littoral et du Sud-ouest. Dans ces bassins le projet cible trois filières végétales (plantain, ananas et palmier à huile) en raison de leur degré d'intégration et de maturité, de leurs marchés et possibilités de transformation, de leur importance économique (revenus et emplois) et de leur incidence sur la sécurité alimentaire.

Le PD-CVA est articulé autour de quatre (4) composantes que sont :

i) **Les infrastructures d'appui aux chaines de** valeurs (Composante A) qui ambitionne la réalisation d'infrastructures d'appui à la production, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits des filières végétales suivantes: banane Plantain, palmier à huile et l'ananas. ll s'agit pour cette composante de : (i) réhabiliter 1000 km de pistes rurales pour lier les zones de production aux centres de consommation ; (ii) construire des infrastructures communautaires : 30 magasins et entrepôts, 15 marchés, 30 petits systèmes d'AEP; 30 km d'extension de réseau électrique triphasé; (iii) la construction et l'équipement d'un laboratoire de contrôle de qualité.

ii) La promotion de l'Entreprenariat dans les CVA (Composante B) vise l'insertion de jeunes femmes (40%) et hommes diplômés qui seront encadrés dans des centres d'incubation aux métiers de l'agrobusiness en les aidant à créer leur propre entreprise.

iii) L'**Appui aux acteurs des CV (Composante C) se fera diversement par exemple** pour la production de semences et plants améliorés et à l'organisation des filières semencières ; l'équipement de coopératives et PME en unités de transformation ; la facilitation à l'accès au financement rural existant dans les domaines techniques et financier pour qu'il puisse répondre aux besoins en financement des acteurs des CVA.

iv) **La Gestion du projet, qui constitue la composante transversale se focalisera sur**: (i) l'élaboration de Plans de Travail et Budgets Annuels, rapports d'avancement ; (ii) le suivi de l'exécution du projet et suivi de la mise en œuvre du PGES ; (iii) le suivi des effets et de l'impact du projet ; (iv) la gestion administrative, comptable et financière du projet ; (v) l'acquisition des biens, travaux et services du Projet.

B. PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les nobles ambitions du PD CVA qui devraient contribuer à produire autrement et dans le respect des bonnes pratiques agricoles « agricultures de seconde génération » font que le projet, classé du reste en Catégorie 2 au niveau de la Banque, génère plus d'impacts bénéfiques que de répercussions négatives sur les divers milieux naturel et humain.

Les activités susceptibles d'entraîner des impacts négatifs sont les suivantes : le développement de parcelles agricoles destinées la production de plantain, d'ananas et d'huile de palme ; la disponibilité de l'eau pour la petite irrigation ; la mise à disposition d'investisseurs d'une offre de terrains agricoles ; l'introduction et l'adoption de pratiques innovantes (itinéraires culturales, pratiques post-récoltes) ; la réalisation d'infrastructures de production et post-récolte ; l'appui aux entreprises de transformation semi-industrielles et d'emballage ; la réalisation de réseau électrique dans les deux zones d'interventions ; la réalisation de pistes agricoles dans les deux zones d'interventions.

Au titre des bénéfices environnementaux et sociaux, il est anticipé du PD CVA :

- L'opérationnalisation des programmes de développement du secteur du développement agricole

et rural, notamment la promotion d'une agriculture plus compétitive ;
- La professionnalisation des filières agricoles et des activités connexes ;
- La maîtrise des itinéraires techniques de production et de commercialisation des produits agricoles à haute valeur ajoutée ;
- L'augmentation des parts de marchés tant au niveau national (recettes fiscales) qu'à l'international (balance des exportations) ;
- L'augmentation de la contribution du PNB agricole par rapport aux revenus nationaux ;
- labellisation des produits « made in Cameroun » ;
- l'allègement des entraves au financement des plans de production ;
- la promotion du secteur privé rural ;
- contribution à la sécurité alimentaire ;
- la création de nouveaux débouchés, d'opportunités d'emplois locaux et valorisation des emplois agricoles (réduction du chômage et à l'exode des jeunes ;
- l'augmentation des revenus des producteurs grâce à la réduction des pertes post récoltes et la valeur ajoutée des produits de CVA ;
- la réduction de la fracture nutritionnelle ;
- la protection des travailleurs ruraux contre le risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail) ;
- la lutte contre le chômage en suscitant de nouvelles vocations chez les jeunes diplômés vers le retour à la terre ;
- la création de richesse à travers les emplois et revenus générés durant les travaux de construction ;
- l'exploitation et le transport des produits de toutes sortes ;
- la valorisation des produits locaux ;
- le développement de bourse d'échanges des produits agricoles ;
- l'acquisition de connaissances et de savoir-faire techniques, administratifs et organisationnels tant par les producteurs à la base que par les organisations faîtières ;
- choix mieux adaptés à la préservation du milieu dans la valorisation de ses ressources ;
- responsabilisation des femmes dans les organisations faîtières et dans les circuits de CVA ;
- la mise au point de variétés aux meilleurs rendements ;
- Etc

C'est donc dire que les impacts sur l'économie locale et le milieu social sont indubitables.

Toutefois, il est anticipé des impacts environnementaux et sociaux facilement maitrisables. Les impacts environnementaux et sociaux négatifs consécutifs au PD CVA concerneront surtout : les risques d'érosion des sols (instabilité des sols) du fait des aménagements agricoles, les risques de compétition, de pollution et de dégradation des ressources en eau, la perte de végétation due aux déboisements pour préparer les parcelles agricoles, les risques de pollutions et dégradations des cours d'eau liées à l'usage des pesticides et des engrais, etc. Les habitats terrestres et aquatiques (zones humides) peuvent être altérés principalement pendant la phase de démarrage et de mise en œuvre des activités agricoles.

Au plan social on pourrait assister à la recrudescence des tensions entre agriculteurs sur les problèmes fonciers ou entre éleveurs et agriculteurs ; l'occupation non autorisée (et non consensuelle) de terres appartenant aux autochtones ; l'accroissement démographique qui va se traduire en exigences de besoins en terres.

C. PROGRAMME DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION

Les impacts ci-dessus énumérés font l'objet d'un plan d'atténuation et de mitigation facile à mettre en œuvre et peut résumer

Pour atténuer les impacts précédemment identifiées, les mesures suivantes sont préconisées.

Impacts	Mesures d'atténuation
Pollution des eaux par les pesticides et engrais	• Application des dispositions du Plan de gestion des pestes et pesticides) • Contrôle rigoureux des pesticides distribués aux paysans • Elimination des pesticides obsolètes

Impacts	Mesures d'atténuation
	• Respect des doses de pesticides prescrites par l'encadrement • Meilleure maîtrise des périodes d'application des pesticides • Promotion de l'usage de la fumure organique • Formation des acteurs sur l'utilisation des intrants • Respect scrupuleux des recommandations pour l'usage des engrais et des pesticides • Lutte biologique • Sensibilisation et formation des producteurs
Défrichement préalable perturbation d'habitats et d'écosystèmes sensible pouvant provoquer une baisse de la diversité biologique	• Ciblage des vieilles plantations • Éviter la création de nouvelles plantations de palmier • Promotion de la culture biologique intensive • Contrôle de l'extension des aménagements agricoles • Restauration des sols dégradés • Sensibilisation et formation des producteurs
Intoxication humaine et animale contamination de la chaîne alimentaire	• Mise à disponibilité d'équipement de protection des utilisateurs • Privilégier les produits moins toxiques et la lutte biologique • Lutte intégrée contre les ennemis de cultures • Formation en gestion intégrée des pesticides Respect des conditions d'entreposage des pesticides • Sensibilisation de la population aux risques d'intoxication alimentaire • Respect scrupuleux des mesures de protection et des conditions de pulvérisations des pesticides • Suivi des résidus de pesticides dans les récoltes • Sensibilisation et formation des producteurs
Abattage d'arbres Poussière, bruit, pollution par les déchets de chantier, problème d'hygiène et de sécurité (accidents) liés aux travaux de construction des bâtiments Afflux massifs de travailleurs temporaires ; Risques de maladies IST/VIH/SIDA Risques de conflits Risques de déplacements Acquisition potentielle	• Privilégier les carrières existantes Remise en état après les travaux • Sensibilisation et protection du personnel • Fourniture et port des équipements individuels de protection (casques, botte, tenue, gants, masques, lunettes, etc.) • Gestion écologiques des déchets de chantier (installation de bacs à ordures, collecte régulières et évacuation vers des sites autorisés • Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA • Distribution de préservatifs • Sensibilisation sur le respect des us et coutumes locales • Réalisation de plans de réinstallation
Déforestation et défiguration du paysage en cas d'ouverture de carrière Pollution dues aux déchets issus des travaux Risques d'accidents pour les ouvriers et les populations riveraines Ouverture et exploitation non contrôlée de carrière	• Reboisement compensatoire • Privilégier les carrières existantes • Remise en état après les travaux • Sensibilisation et protection du personnel • Gestion écologiques des déchets de chantier

D. PROGRAMME DE SUIVI ET INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

Le suivi est essentiel pour s'assurer que : (i) les prédictions des impacts sont exactes (surveillance des effets) ; (ii) des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus (surveillance des effets) ; (iii) les règlements et les normes sont respectés (surveillance de la conformité) ; (iv) les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés (inspection et surveillance).

- Au niveau national, le suivi sera assuré par les structures suivantes : MINADER; MINTP; MINFOF; MINMIND; UCP PDCVA, l'UCP/PDCVA, les OP ;
  Le suivi national fera aussi appel à des Consultants (nationaux et/ou internationaux), pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du CGES du ¨PD CVA ;
- Au niveau régional, le suivi sera assuré par les Communes, les PFE des ministères concernés,

en collaboration avec les délégations régionales du MINEDED et du MINAS;

- Au niveau local, le contrôle environnemental de proximité de l'exécution des activités du PD CVA sera effectué sous la supervision des agents locaux du MINADER et des Communes.

Toutefois, dans les localités où les travaux de construction et/ou de réhabilitation s'effectuent, le suivi sera effectué.

Pour disposer d'un suivi de qualité, il sera nécessaire de renforcer les capacités de ces services techniques nationaux et locaux en suivi/évaluation environnemental des travaux.

E. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'architecture institutionnelle du PD CVA préconisée s'articule autour de:

- un Comité de Pilotage (CoPil) et d'orientation;
- une Unité de coordination du Programme (UCP) rattachée au MINADER;
- des Unités Régionales d'Appui conseils (URA) couvrant chacune des zones agro-écologiques ciblées par le PD CVA, en collaboration avec le projet PEA-Jeunes ;
- un Comité Technique de Programmation (CTP), dirigé par le Coordonnateur de l'UCP assistera le projet avec l'aide des coordonnateurs des filières (ananas, palmier à huile et plantain).

Les responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre des sous projets éligibles au PD CVA est le suivant :
Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation de l'évaluation, de l'approbation et de la mise en œuvre des activités du PD CVA.

Récapitulatif des étapes de la sélection et des responsables

Etapes	Responsabilités
1. Identification et sélection environnementale et sociale du projet	MINADER, MINEPDED, MINAS, MINTP, MINFOF, PD CVA, Communes, URA, PIDMA
2. Validation de la sélection et de la classification du projet	
2.1 Validation de la sélection environnementale *2.2 Classification du projet et détermination du travail environnemental (simples mesures de mitigation ou EE)*	MINEPDED, MINAS, PD CVA, Communes
3. Approbation de la sélection	MINEPDED, MINAS
4. Exécution du travail environnemental	MINEPDED, MINAS
4.1. Application de simples mesures d'atténuation	MINEPDED, MINAS
4.2. Réalisation d'EIE ou de NIE	MINEPDED, MINAS
- *Choix du consultant*	MINADER, MINEPDED, MINAS, MINTP, MINFOF, PD CVA, Communes,
- *Réalisation de l'étude d'impact, intégration des mesures environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des projets,* - *Consultation publique*	Consultants agréés en EE par le MINEPDED
5. Examen et approbation des rapports d'EIE et NIE	CIE, CRE
6. Diffusion	MINADER, UCP PDCVA, IRAD
7. Suivi	MINADER, MINEPDED, MINAS, MINTP, MINFOF, PD CVA, Communes, IRAD, Consultants, OP, etc.

La capitalisation des acquis et des leçons tirées des projets antérieurs (PIDMA, PADMIR, PEA-Jeunes, etc.) nécessitera de renforcer la gestion environnementale et sociale du ¨PD CVA. Lors des rencontres institutionnelles et consultations locales, plusieurs contraintes ont été soulevées et des recommandations faites pour mieux améliorer la gestion environnementale et sociale du ¨PD CVA.

- Renforcement de la fonction environnementale au niveau des principales institutions de mise en œuvre et de suivi du ¨PD CVA ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs sur l'évaluation environnementale ;
- Dimension environnementale dans la conception des ouvrages hydro agricoles ;
- Données de bases pour le suivi qualitatif et quantitatif;
- Mesures d'accompagnement pour atténuer les effets de certaines activités ;
- Renforcement du suivi et de la supervision du CGES ;

- Implication des Producteurs, des organisations faîtières, des industriels et des collectivités locales dans la gestion environnementale

F. CONSULTATIONS PUBLIQUES ET EXIGENCES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

La consultation des parties prenantes au projet a été une constante comme exigée par les directives de la BAD et les exigences de la nouvelle réglementation camerounaise en matière d'évaluation environnementale et sociale. A cet effet différentes catégories d'acteurs ont été rencontrées dans les bassins d'intervention.

La typologie des acteurs institutionnels rencontrés durant la période de consultation publique est le suivant :

Administration publique

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural - MINADER
  - Direction du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en milieu rural
  - Direction de la Réglementation et du Contrôle de Qualité des Intrants et des Produits Agricoles
  - Programme de relance de la filière plantain
- Ministère de l'Elevage et des Productions animales – MNEPIA
  - M. Le Ministre
  - Experts du Ministère
  - Directeur des abattoirs de Douala – SODEPA
  - Directeur régional Littoral
- Ministère de l'Environnement et des Forêts – MINEPDED
  - Direction de la stratégie et des études environnementales
  - Directeur régional Littoral
- Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales - MINEPIA
- Ministère des Forêts et de la Faune - MINFOF
- Ministère des Travaux Publics - MINTP
  - Direction des routes et pistes rurales
- Ministère du Commerce - MINCOMMERCE
  - Chambres d'Agriculture, des Pêches, d'Elevage et des Forêts (ex CHAGRI)
- Ministère des Affaires Sociale - MINAS :
  - Direction de l'hydraulique rurale

Société civile et organisations professionnelles

- Réseau de solidarité et d- RELESS
- Chambre d'Agriculture, des Pêches, d'Elevage et des Forêts (ex CHAGRI)
- Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro sylvo pastorales du Cameroun
- Réseau des Opérateurs des Filières Horticoles du Cameroun - RHORTICAM
- Syndicat des Industriels du Cameroun
- Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro sylvo pastorales du Cameroun - PLANOPAC
- Coopératives agricoles

G. ESTIMATION DES COÛTS

Le budget global du CGES intègre les coûts des mesures techniques, de renforcement des capacités et de suivi. Ce budget est estimé à Deux cent quatre-vingt-quatorze mille unités de compte soit Deux cent dix-sept millions cinq cent soixante mille (**217 560 000FCFA) Francs CFA.**

Cout du suivi environnemental

Mise en œuvre du CGES/PGES	Unité	Qté	Cout (000 UC)	Total (000 UC)
1. Etude situation de référence environnementale	HM	2	5	11

Mise en œuvre du CGES/PGES	Unité	Qté	Cout (000 UC)	Total (000 UC)
2. Atelier de partage des outils de screening environnemental	FORFAIT			6
3. Elaboration du manuel de bonnes pratiques agricoles	HM	2	10	22
4. Elaboration du manuel de bonnes pratiques dans les industries de transformation	HM	2	10	22
5. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques dans les industries de transformation	FORFAIT			41
7. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agricoles	FORFAIT			70
9. Sensibilisation sur les maladies hydriques/MST/SIDA	FORFAIT			29
10. Evaluation à mi-parcours et final du cadre de gestion environnemental (CGES)	HM	2	7,5	18
1. Carburant et entretien de véhicules	FORFAIT			29
2. Frais de mission (suivi environnemental)	HJ	800	0,05	46
Total				294

NB : les couts des mesures relatives aux travaux sont intégrés dans les marchés de travaux. Les coûts des mesures concernant les sous projets seront prévus dans le cout du sous projet**.**

H. ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE ET PRODUCTION DE RAPPORTS

Le calendrier proposé pour la mise en œuvre des activités du PD CVA est le suivant :

Mesures	Actions proposées	Responsabilités de mise en œuvre	Période de réalisation					
			AN -1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Analyse et approbation des sous projets	Screening environnemental des sous projets Sélection des sous projets	Promoteurs UCP PDCVA URA		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par sous-projet	Promoteur des sous projets	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
Mesures institutionnelles	Désignation des Points focaux Environnement	**MINADER** **UCP PDVA**		**X**				
	Signatures des conventions : MINEPDED,			**X**				
	Désignation coordonnateur « ananas »		**X**					
	Mise en place des comités d'entretien des infrastructures			**X**				
Mesures techniques	Réalisation des EES pour certaines activités du PD CVA	**UCP PD CVA** **CONSULTANTS**	**X**					
	Elaboration du plan de zoning et d'affectation des Terres	Promoteurs des sous projets MINEPDED MINAS Communes Promoteurs des sous projets MINEPDED		**X**				
	Directives, bonnes pratiques agricoles et manuel d'entretien des infrastructures agricoles			**X**				
	Provisions pour des mesures d'accompagnement assainissement, eau et santé			**X**				
	Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques agricoles			**X**				
	Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques dans les d'industries de transformation			**X**				

Mesures	Actions proposées	Responsabilités de mise en œuvre		Période de réalisation					
				AN - 1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Elaborer un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du PD CVA			**X**					
Formation	Formation des PFE en gestion environnementale des projets	Consultants ONG spécialisées en animation		**X**					
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des Producteurs agricoles	Consultants ONG spécialisées en animation			**X**	**X**	**X**	**X**	
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du PD CVA	Suivi de proximité	EES du PD CVA Promoteur du sous projet		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
		Supervision mensuelle	MINEPDED MINAS Ministères techniques concernés		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Evaluation	référence	**PD CVA**			**X**			
		à mi parcours	**PD CVA**				**X**		
		finale	**PD CVA**						**X**

C:\Users\BKA360102\Documents and Settings\NVI2176\Local Settings\Temporary Internet Files\OLK1A\A1-SESA.doc - Hlt518978462Pour un reporting plus objectif, il est préconisé que les rapports de suivi de la mise en œuvre soient produits sur une base trimestrielle. Les rapports d'évaluation seront quant à eux disponibles à T0+ 3ans et à la fin du projet (T0 + ans).